



DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Modifications aux Lois du jeu 2019

Le présent document, apporte des éclairages sur les modifications les plus importantes dans l'optique d'aider les arbitres à diriger les rencontres des compétitions de ce début de saison.

On reprendra ici les modifications qui nous concernent :

Loi 3 - Procédure de remplacements

La procédure de remplacement a évolué puisque le joueur remplacé doit quitter le terrain par le point le plus proche de l'endroit où il se trouve pour se rendre immédiatement dans la surface technique ou le vestiaire.

Remarque :

A moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement et immédiatement au niveau de la ligne médiane ou à tout autre endroit.

Loi 5 – Avertissement ou exclusion d'un officiel d'équipe

Lorsqu'un ou plusieurs officiels d'équipe adopte(nt) un comportement non responsable, l'arbitre peut montrer à celui-ci ou à ceux-ci le carton jaune ou le carton rouge.

Remarque :

Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui se verra infliger le carton jaune ou rouge (du fait de sa responsabilité supérieure).

Précautions à prendre : l'arbitre doit prendre garde à la forme utilisée pour administrer la sanction disciplinaire. Il doit toujours rester en dehors de la surface technique et montrer, sans animosité, le carton à la personne concernée si elle se trouve devant lui. Dans les cas où la personne fautive se trouve assise sur le banc ou au milieu d'autres officiels d'équipe, il convient de tendre la main en direction de la personne concernée avant de lui signifier la sanction disciplinaire.

Loi 5 – Gestuelle de l'arbitre sur Coup franc indirect

Lorsque le coup franc indirect est accordé **loin du but adverse**, l'arbitre n'est plus tenu de garder son bras en l'air.

Remarque :

L'arbitre devra toutefois lever son bras au moment du coup de sifflet afin d'indiquer que le coup franc est indirect.

Loi 7 Durée d'un match

Pour le bien-être et la sécurité des joueurs, autorisation des « pauses de rafraîchissement 90 secondes à 3 minutes » afin de permettre à la température corporelle des joueurs de redescendre.

Loi 8 - Coup d'envoi

Le Coup d'Envoi :

L'équipe qui remporte le (*pile ou face*) choisit soit le but en direction duquel elle attaquera durant la première période, soit d'effectuer le coup d'envoi. (*Il est dorénavant plus intéressant de choisir d'effectuer le coup d'envoi, puisque l'on peut marquer directement sur CE*).

Loi 8 – Balle à terre

La Balle à terre

La nouvelle procédure de remise en jeu permet de discerner 3 cas distincts :

Cas n°1 : Si la balle à terre est effectuée dans la surface de réparation,

La balle à terre est exécutée en présence du gardien de but qui est le seul à pouvoir jouer le ballon une fois que celui-ci est en jeu, c'est-à-dire au moment où il touche le sol.

Cas n°2 : Si la balle à terre est effectuée en dehors de la surface de réparation,

L'arbitre effectue la balle à terre à l'endroit où le ballon a été touché pour la dernière fois par un joueur, un agent extérieur. L'arbitre donne la balle à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon en dernier.

Cas n°3 : Cas particulier où l'arbitre touche le ballon qui reste sur le terrain,

L'arbitre effectuera la balle à terre lorsque :

- Une équipe peut entamer une attaque prometteuse.
- Le ballon entre directement dans le but.
- Le ballon est récupéré par l'équipe adverse.

Dans tous les autres cas où le ballon touche un arbitre, il convient de laisser jouer.

Remarque :

Afin d'éviter qu'une équipe n'obtienne un avantage indu dans ce genre de situation, tous les joueurs des deux équipes doivent se tenir à au moins 4 m du ballon, à l'exception du joueur auquel il est rendu.

Précautions à prendre :

Attention, si une balle à terre entre dans le but sans toucher au moins deux joueurs,

Le jeu reprend par :

- **Un coup de pied de but** si le ballon entre dans le but de l'équipe adverse ;
- **Un corner** si le ballon entre dans le but de l'équipe du joueur ayant botté le ballon

Loi 10 – Issue d'un match

But marqué par le gardien de but

Si un gardien de but envoie le ballon directement de la main dans le but adverse, **un coup de pied de but est accordé à cette dernière.**

Loi 12 - Faute de main

Les fautes de main sanctionnées

- *Lorsqu'il a le bras est au-dessus du niveau de l'épaule (position non naturelle)*
- *Lorsqu'il augmente la surface de son corps en écartant son bras ou sa main et en faisant obstacle à l'évolution du ballon.*
- *Lorsqu'il marque un but du bras ou de la main même de manière accidentelle.*
- *Lorsqu'il garde la possession du ballon en touchant le ballon du bras ou de la main (même de manière accidentelle), marque un but ou provoque une occasion de but*

Les fautes de mains non sanctionnées

- *Si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface,*
- *Si un joueur touche le ballon avec la main alors qu'elle lui sert à amortir un contact au sol après une chute*

Loi 13 – Composition du mur

Dans la formation d'un mur défensif

Si l'équipe en défense forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe en attaque doivent se tenir à **au moins un mètre de ce mur** jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

Infractions et sanctions

Si, lorsqu'un coup franc est joué, un joueur de l'équipe en attaque se trouve à moins d'un mètre du mur adverse formé de trois joueurs ou plus, **un coup franc indirect est accordé à l'équipe en défense**

Loi 13 – Coup franc pour la défense dans sa surface de réparation

La nouvelle procédure de remise en jeu permet de tolérer la présence de joueurs adverses dans la surface de réparation car ces derniers n'ont pas eu le temps d'en sortir puisque l'équipe défensive a souhaité jouer rapidement.

La loi précise que le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a clairement bougé et que les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

Ainsi, si un adversaire se trouve dans la surface de réparation alors que le ballon n'est pas encore en jeu et que ce dernier touche ou dispute le ballon, le coup franc doit être retiré

Remarque : la nouvelle procédure concerne non seulement les coups francs pour la défense dans sa surface de réparation, mais aussi le Coup de pied de but.

Loi 16 – Coup de pied de but

Précautions à prendre : l'arbitre, s'il doit tolérer la présence de joueurs de l'équipe adverse dans la surface de réparation, à l'obligation d'identifier ceux-ci. En effet, si lors d'un coup-franc pour la défense depuis sa surface de réparation ou lors d'un coup de pied de but **un attaquant se situant distinctement** en dehors de la surface de réparation au moment où le ballon a été botté et a clairement bougé **pénètre ensuite** dans la surface de réparation pour toucher ou jouer le ballon, l'arbitre doit **laisser le jeu se poursuivre**. Si un **but est marqué**, il doit être **validé**.

Loi 14 - Le penalty

Les buts

Tout devra rester immobile avant le tir : les filets, les poteaux et la barre transversale.

Le gardien de but

Le gardien de but doit rester sur sa ligne de but, face au tireur, entre les poteaux et **ne toucher ni les poteaux ni la barre transversale ni les filets de but avant que le tir ne soit effectué**.

Le gardien de but n'est plus obligé d'avoir les deux pieds sur la ligne de but avant la frappe, mais un seul, suffira pour que la position soit considérée comme conforme.

Infractions et sanctions

- *Si empiètement du gardien avant la frappe et arrête le penalty :*
 - *Penalty à retirer, pas d'avertissement.*
- *Si empiètement du gardien avant la frappe, et que le ballon passe à côté du but ou si le ballon rebondi sur le poteau ou la barre transversale :*
 - *Ne pas faire retirer le penalty, à moins que l'empiètement du gardien n'ait clairement influencé le tireur.*
- *Si but et faute du gardien et du tireur en même temps :*
 - *CFI et avertissement au tireur.*
- *Si pas but et faute du gardien et du tireur en même temps :*
 - *A retirer, avertissement au tireur et au gardien de but.*

Pour toutes les autres fautes; empiètements des attaquants, des défenseurs, ballon botté en arrière, feinte illégale et mauvais tireur: **Mêmes mesures que la saison dernière.**